





RUE JULES FERRY BP 30108 09201 SAINT-GIRONS CEDEX

TEL: 05.61.04.05.00 FAX: 05.61.04.05.08

Site ENT:

http://francois-camel.entmip.fr/

<u>Mél. :</u> :

0090020y@ac-toulouse.fr

DOSSIER D'ORGANISATION DES MINIS STAGES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Nos formations:

Métiers de la restauration

- > CAP Cuisine et Restaurant
- Bac Professionnel Commercialisation et Service e
- Bac Professionnel Cuisine

Métiers des services à la personne

- CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
- Bac Professionnel Services de Proximité Vie Locale
- Bac Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, option structure

<u>Journées portes ouvertes 2016</u> Vendredi 29 et Samedi 30 janvier 2016 de 9h à 17 heures

Pour toutes demandes, contactez le secrétariat pédagogique, Mme PETIT au 05.61.04.05.02 Vous trouverez en pièce jointe l'organisation des périodes par formation. Suite à votre demande (soit par courriel, soit par téléphone) vous recevrez une date de confirmation ainsi qu'une convention par mail en format PDF. Celle-ci devra être établie correctement en 3 exemplaires et transmises une semaine avant la date fixée pour signature du Proviseur du LP.

Vous recevrez par la suite deux exemplaires dont 1 pour l'établissement d'origine et 1 pour le responsable légal.

ORGANISATION DES MINI STAGES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

RESTAURATION (A compter du 11 janvier 2016, deux élèves maximum)

N2 13(2)(3)				
JOURS	NIVEAU DE CLASSE	ENSEIGNANTS CONCERNES	LIEU	HORAIRES
<u>CAP</u> Restauration	TP SERVICE T CAP	Mme Zancopé	Service R.A	8h30 à
Tous les lundis Jusqu'au 18 mars 2016 Du 04 au 15 avril 2016 Du 02 au 20 mai 2016	TP CUISINE T CAP	M. Petit	Cuisine C.A	14h30
	Expérimentation	Mme Tarquini Mme Guillemin M. Dubus / M. Darrieu M. Petit	CDI Multimédia TA RA S. polyvalente TK2	14h30 à 17h30

JOURS	NIVEAU DE CLASSE	ENSEIGNANTS CONCERNES	LIEU	HORAIRES
<u>CAP</u> <u>Restauration</u>	TP SERVICE T CAP	Mme Guillemin	Service R.A	8h00 à
Tous les mardis Jusqu'au 18 mars 2016 Du 04 au 15 avril 2016 Du 02 au 20 mai 2016	TP CUISINE T CAP	M. Choime	Cuisine C.A	14h30
	Technologie appliquée	M. Choime Mme Zancopé	TK1 / TK2	15h00 à 16h30

JOURS	NIVEAU DE CLASSE	ENSEIGNANTS CONCERNES	LIEU	HORAIRES
Bac Pro Restauration	TP SERVICE 2 RES B	Mme Nadeau	Service R.I	8h à 15h
Tous les jeudis	TP CUISINE 2 RES B	M. Pouzols	Cuisine C.I	1311
Jusqu'au 20 mai	EPS	M. Gros		15h30 à 17h30

JOURS	NIVEAU DE CLASSE	ENSEIGNANTS CONCERNES	LIEU	HORAIRES
Bac Pro Restauration	TP SERVICE 1 RES B	Mme Zancopé	Service R.A	8h à
Tous les vendredis	TP CUISINE 1 RES B	Mme Copin	Cuisine C.A	14h30
Jusqu'au 15 avril	Technologie OU Prévention Santé Environnement 1 RES A	Mme Nadeau ou Mme Pradel	Salle TK2 ou Salle 208	15h30 à 16h30
	Prévention Santé Environnement 1 RES A	Mme Pradel	Salle 208	16h30 à 17h30

SERVICES À LA PERSONNE : BAC PRO ASSP (Accompagnement Service et Soin à la Personne)

À compter du 15 janvier 2016

4 élèves maximum par jour



JOURS	ENSEIGNEMENTS	ENSEIGNANTS CONCERNÉS	LIEU	HORAIRES
1 ^{re} bac pro ASSP	Hist-Géo	M. Tlemsani	S 206	8h à 9h
Tous les mardis	Enseignement professionnel	M. Baylac	S 8	9h à 12h
Jusqu'au 01 avril 2016	Enseignement professionnel	En groupe : Mme Teillard Mme Perret	S 3/4/5/6 S2	13h30 à 16h30
2 élèves par ½ groupe	Accompagnement personnalisé OU documentation	CDI		16h30 à 17h30



JOURS	ENSEIGNEMENTS	ENSEIGNANTS	LIEU	HORAIRES
		CONCERNÉS		
Terminale bac	-Prévention Santé Environnement	<u>En groupe :</u> -M. Baylac 8h à 9h Mme Perret	-S2	
Tous les vendredis	-Enseignement professionnel	9h à 11h -Mme Rénier	S3/4/5/6	8h à 11h
		8h à 11h	-S10	
Jusqu'au 19				
février 2016	Hist-Géo			
ET Du 04 au 15 avril		M. Tlemsani	S 206	11h à 12h
2 élèves par ½	Enseignement professionnel	Mme. Perret	S3/4/5/6	13h30 à 16h 30
groupe		Mme Fontaine	S 1	
	Documentation	Mme Tortech	CDI	16h30 à 17h 30

SERVICES À LA PERSONNE : BAC PRO SPVL (Service de Proximité Vie Locale)

2 élèves maximum par journée



JOURS	ENSEIGNEMENTS	ENSEIGNANTS CONCERNÉS	LIEU	HORAIRES
1 ^{re} bac pro SPVL	Enseignement professionnel	Mme Giorgiadis	S 105	8h à 10h
Tous les	Communication Technique	Mme Durrieu Seillé	S 103	10h à 12h
vendredis	Anglais	Mme Capella Subra	S 203	13h30 à 14h30
Jusqu'au Vendredi 25 mars	Espagnol	En groupe : Mme Cazenave	S 202	14h30 à 16h30
2016	Enseignement professionnel	Mme Giorgiadis	S 104	
	Documentation	Mme Tortech	CDI	16h30 à 17h30



JOURS	ENSEIGNEMENTS	ENSEIGNANTS CONCERNÉS	LIEU	HORAIRES
	Documentation	Mme Tortech	CDI	8h à 9h
2 ^{nde} bac pro SPVL	Cadre juridique	Mme Durrieu Seillé	S 103	9h à 10h
Tous les mardis	Enseignement	Mme Teillard	S 104	10h à 11h
	professionnel	Mme Renier	S 104	11h à 12h30
Jusqu'au 15 avril 2016	Accompagnement personnalisé	3	S ?	13h30 à 14h30
	Mathématique	Spataro	S102	14h30 à 15h30
	Section européenne	Mme Corbacho Mme Durrieu Seillé	S 204/205	15h30 à 16h30
	Anglais	Mme Capella Subra	S 203	16h30 à 17h30



académie Toulouse

CONVENTION



pour séquence d'observation/ mini stage

Accueil au Lycée Professionnel François CAMEL

			-	<u> </u>		_
LYCEE D'ACCUEIL		Le Lycée	Professionnel Fra	nçois CAMEL		
LICLE D'ACCOLIL		Rue Jules		•		
		BP 30108	3			
		09201 SA	AINT-GIRONS			
		Tél: 05.6	1.04.05.00 FAX 05	61 04 05 08		
		Mel 0090	0020y@ac-toulous	e.fr		
		Représer	nté par Mme Made	eleine VOIGNIER, Provi	seur	
ETABLISSEMENT D'	'ORIGINE					
ELEVE STAGIAIRE		Nom :	Pre	énom :		
		Classe:		Qualité(1) : DP – IN	T - EXT	
		Téléphor	ne:			
		Mme/M.	:			
Responsable légal (de l'élève	Adresse				
stagiaire		Téléphor	ne :			
		Des	cription du mini	-stage		
Secteur d'accueil p	rincipal :					
Date d'accueil:						
Heure d'accueil au	lycée :	Heu	re de fin de mini-s	tage :		
Accueil et prise en	charge par la	a vie scol	aire.			
Les élèves de collèg	ge ne sont pa	s autoris	és à sortir de l'étal	olissement entre ces h	oraires.	
L'élève souhaite pr	endre son re	pas dans	l'établissement [□ oui □ non		
Si oui (2),	☐ Prise en o	charge pa	ar l'établissement d	d'origine si D.P ou INT		
	☐ Prise en c	charge pa	r la famille pour le	s élèves EXT : à régler a	au service	
d'intendance avant		ur de l'ac	cueil (tarif 3.60 €).			
(1) rayer la menti (2) à compléter pa		ont d'origi	no.			
(2) a completer pa	ai i etablisselli	ent u origi	iic			
Les signataires d	le la présen	te conve	ention ont pris co	onnaissance et s'eng	gagent à respecter l	les 6 article
ci-joints						_
Le Chef	Le Professeu	ur	L'élève stagiaire :	Les responsables de	Le Proviseur du	
d'établissement	Principal :			l'élève stagiaire :	Lycée Professionnel	
d'origine :					d'accueil :	
Date :	Date:		Date :	Date :	Date :	
Signature :	Signature :		Signature :	Signature :	Signature :	

Article 1: - Le mini-stage est une séquence d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation

- Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire

Article 2:

Le mini-stage est organisé en 3 phases :

- Une phase préparatoire conduite au sein du collège ou du lycée d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le ministage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du conseiller d'orientation psychologue. L'établissement d'origine s'engage à mettre à la disposition de l'élève un document préparatoire qu'il doit renseigner impérativement.
- La phase de mini-stage à proprement parler qui se déroule au Lycée
 L'élève stagiaire est intégré dans une classe, principalement en enseignement professionnel ou technologique. L'élève sera observateur et ne fera en aucun cas utilisation d'une machine dite « dangereuse » au regard du code du travail. Il complète la fiche d'exploitation qui lui sera remise.
- Une phase d'exploitation du mini-stage de retour au collège ou au lycée d'origine
 Pour l'aider dans ce travail, le stagiaire recevra un dossier lors de son accueil en mini-stage.

Article 3:

L'élève s'engage:

- A préparer son mini-stage en renseignant le document de préparation qui lui est remis,
- A se présenter au Lycée à la date et à l'heure prévues, en possession du document de préparation du mini-stage,
- A respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage,
- A suivre les activités proposées pendant le mini-stage et à renseigner la fiche d'exploitation avant la fin du mini-stage.

Article 4:

La visite de l'élève est soumise à l'autorisation des parents ou de son représentant légal.

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- A assurer le déplacement de l'élève au lycée professionnel F. CAMEL
- A venir chercher l'élève au lycée, si besoin est, à tout moment durant le mini-stage,
- Si l'élève déjeune au lycée et si la prise en charge n'est pas assurée par le collège, à remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas,
- A informer l'établissement d'origine en cas d'absence au mini-stage.

Article 5:

Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière autorité du Proviseur du Lycée ; il devra se conformer strictement aux instructions et aux consignes données.

Le lycée d'accueil s'engage :

- A informer l'élève sur une formation en l'insérant dans un enseignement professionnel, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion,
- A informer l'élève sur les conditions générales de formation en lycée professionnel,
- A assurer l'élève dans le cadre de sa participation aux diverses activités, à s'assurer qu'il n'utilise pas de machine dangereuse.
- A informer au plus vite le collège ou lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini stage,
- A informer le collège en cas d'absence ou d'accident survenu à l'élève pendant le mini-stage, à charge au collège de prévenir la famille.

Article 6:

L'établissement d'origine s'engage :

- A faire parvenir la convention et la fiche de préparation dûment renseignées, huit jours avant le stage,
- A aider l'élève dans la préparation du mini-stage et son exploitation au retour,
- A régler le coût de la restauration en cas de non prise en charge par l'élève,
- Le chef d'établissement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du mini-stage,
- A informer le L.P. en cas d'absence au mini-stage.